

Protocole de mise à terre et de mise à l'eau des pointus

VERSION DU 13 MARS 2021

Grace à une dérogation nous sommes autorisés à nous servir de la cale de halage. Comme toute dérogation, elle peut nous être retirée à tout moment si nous ne respectons pas les règles essentielles : tenir ce lieu propre, rangé et ne pas le polluer.

Rapprochez-vous de Robert BUTTIGIEG pour programmer la sortie de votre pointu.

Tél : 06 09 15 06 15 Mail : butti.robert06@gmail.com

Les propriétaires en activité sont prioritaires pour les dates de RV.

La durée programmée de sortie de votre pointu est de quinze jours hors période hivernale. Il faut donc venir tous les jours pour effectuer les travaux nécessaires avant sa remise à l'eau.

Si vous pensez que les travaux dureront plus longtemps que prévu, il vaut mieux le sortir en période hivernale ou sur l'aire de carénage du port.

Le jour de la sortie ou de la remise à l'eau de votre pointu, présentez-vous avec des personnes pour vous aider à effectuer les manœuvres. Faites la déclaration obligatoire auprès de la CCI et remettez le document qui vous sera transmis à Robert BUTTIGIEG. Il vous faudra aussi aider les responsables de la cale de halage à aller chercher le matériel nécessaire au local.

Une fois votre pointu sur la cale et après son nettoyage vous êtes priés de ramener le matériel au local.

Avant de procéder à la remise à l'eau de votre pointu, il vous sera demandé de nettoyer l'emplacement où il se trouve et de ranger vos outils et accessoires.

Lorsque vous aurez amarré et vérifié votre pointu vous êtes priés de revenir sur la cale afin d'aider les responsables à ramener le matériel nécessaire aux manœuvres au local.

Toutes les fins de journées pensez à laisser votre poste de travail propre, **les responsables du port y sont très attachés.**

Le dimanche matin n'utilisez pas d'outils bruyants (plusieurs plaintes des riverains).

Afin de respecter les traditions et pour remercier les personnes vous ayant aidé il est fortement recommandé d'organiser lors de la sortie ou de la mise à l'eau de votre pointu une "mérenda" (casse-croute matinal).

N'oublions surtout pas que les responsables et les personnes bénévoles qui nous aident lors de ces différentes manœuvres ne sont en aucun cas nos employés. Respectons-les et soyons courtois.

Le Responsable de la cale

Robert BUTTIGIEG

Le Président

Jean-François RUBOLINI